Certifié conforme à l'original produit


# *BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES*

## Édition Chronologique n° 6 du 24 janvier 2020

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 4


**DÉCISION N° 130/ARM/CEMM**

portant homologation d'un motif symbolique et d'un fanion.

Du *20 janvier 2020*

**LE CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE :**

# DÉCISION N° 130/ARM/CEMM portant homologation d'un motif symbolique et d'un fanion.

*Du 20 janvier 2020*

**NOR A R M B 2 0 5 3 1 9 6 S**

---

*Référence(s) :*

- Circulaire N° 249/DEF/CEMM du 13 mai 2004 relative à la symbolique militaire.

Lettre n° 2183 ARM/CEMM du 27 décembre 2018 (n.i. BO).
Lettre n° 91 TONNERRE/SG du 4 décembre 2019 (n.i. BO).
Lettre n° 510432 ARM/SGA/DPMA/SHD/BSM du 19 décembre 2019 (n.i. BO).

*Pièce(s) jointe(s) :*

Une annexe.

*Texte(s) abrogé(s) :*

Note n° 139/DEF/CEMM/CAB (calliope n° 000-35962-2006) du 28 mars 2006 (n.i. BO).

*Classement dans l'édition méthodique :*

BOEM 141.6.

*Référence de publication :*

---

1. Le motif symbolique et le fanion du porte-hélicoptères amphibie *Tonnerre*, tels que décrits dans l'annexe, sont respectivement homologués sous les numéros M 1146 et M 2019.11.

2. La présente décision est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

3. La note n° 139/DEF/CEMM/CAB (calliope n° 000-35962-2006) du 28 mars 2006 (n.i. BO) relative à l'homologation d'un motif symbolique et d'un fanion est abrogée.

Pour la ministre des armées et par délégation :

*L'amiral,*
*chef d'état-major de la marine,*

Christophe PRAZUCK.

## ANNEXE

## ANNEXE I.
## DESCRIPTION DU MOTIF SYMBOLIQUE DU PORTE-HÉLICOPTÈRES AMPHIBIE TONNERRE.

# 1. DESCRIPTION DU MOTIF SYMBOLIQUE DU PORTE-HÉLICOPTÈRES AMPHIBIE TONNERRE.

### 1.1. **Description héraldique.**

Motif circulaire d'azur foncé représentant la silhouette du bâtiment au naturel, vue de trois quarts tribord avant, contre passant et brochant un dragon d'argent posé en pal, allumé or, crachant des flammes d'or.

Le tout est surmonté de l'inscription en lettres capitales d'or « TONNERRE » accompagnée de chaque côté d'un cordage d'or et supporté par une grenade d'or à huit flammes du même accostée de trois éclairs d'or de part et d'autre dont les deux du milieu plus longs se terminent chacun par une patte d'or symbolisant celle d'une ancre de marine.

# 2. DESCRIPTION DU FANION DU PORTE-HÉLICOPTÈRES AMPHIBIE TONNERRE

### 2.1. **Dimensions.**

Fanion de type C, frangé or.

Guidant 30 cm, battant 40 cm.

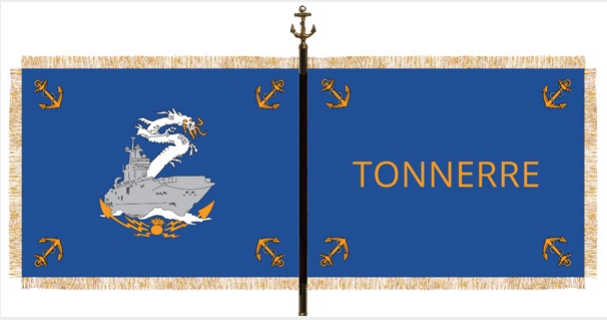


### 2.2. **Revers ((Hampe à droite).**

Fond d'azur foncé représentant en son centre la silhouette du bâtiment au naturel, vue de trois quarts avant, contre passant et brochant un dragon d'argent posé en pal, allumé d'or, crachant des flammes d'or.

Le tout est supporté par une grenade d'or à huit flammes du même accostée de trois éclairs d'or de part et d'autre dont le deux du milieu plus longs se terminent chacun par une patte d'or symbolisant celle d'une ancre de marine.

### 2.3. **Avers (hampe à gauche).**

Fond d'azur foncé portant en son centre l'inscription en lettres capitales d'or « TONNERRE » placée horizontalement sur.

Dans chaque angle une ancre de marine d'or câblée d'argent la pointe dirigée vers l'intérieur.

Conformément aux prescriptions de la circulaire de première référence, point 6 alinéa 4 et point 7 alinéa 2, un exemplaire de chacune des réalisations comportant le motif symbolique (tape de bouche, insigne, etc. ainsi qu'une photo numérique en couleur de l'avers et du revers du fanion prise sur fond blanc devront être adressés au service historique de la défense.

# 3. CODE COLORIMÉTRIQUE DU MOTIF SYMBOLIQUE ET DU FANION

| COULEUR | CORRESPONDANCE HERALDIQUE | CODE COULEURS |
|---|---|---|

| | | CMJN | RVB |
|---|---|---|---|
| BLEAU FONCÉ | D'AZUR FONCÉ | 95 – 77 – 9 – 1 | 34 – 80 – 151 |
| BLANC | D'ARGENT | 0 – 0 – 0 – 0 | 255 – 255 – 255 |
| JAUNE | D'OR | 1 – 47 – 98 – 0 | 246 – 153 – 34 |
| GRIS<br>GRIS FONCÉ | AU NATUREL | 0 – 0 – 0 – 30<br>0 – 0 – 0 – 80 | 188 – 189 – 192<br>88 – 88 – 90 |